

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2016

Risques liés aux perturbateurs endocriniens en milieu professionnel : un enjeu majeur de prévention

Les perturbateurs endocriniens sont suspectés de provoquer des effets nocifs pour la santé, tant chez les individus exposés en milieu professionnel que sur leur descendance. Les sources d'exposition en entreprise sont multiples (solvants, plastifiants...) et certains travailleurs sont probablement plus exposés que la population générale. Si l'incertitude demeure quant à leur impact sur la santé humaine, des précautions s'imposent. Il convient de mettre en place une démarche de prévention visant à supprimer le risque ou, à défaut, à limiter l'exposition des travailleurs, et particulièrement celle des femmes enceintes ou en âge de procréer, à un niveau aussi bas que possible. Un colloque international organisé par l'INRS et l'AISS fait le point en juin à Paris sur les connaissances scientifiques disponibles et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques ou des mélanges qui interfèrent avec le système endocrinien (ou système hormonal). Ils sont susceptibles de provoquer des effets nocifs pour la santé portant sur la reproduction, la croissance, le développement ou le comportement... Les dangers peuvent concerner les individus directement exposés, ou leur descendance.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les travailleurs sont possiblement exposés à un grand nombre de substances potentiellement perturbatrices endocriniennes, lors de leurs fabrications ou utilisations, et sur des durées ou à des concentrations très variables. Les expositions aux perturbateurs endocriniens peuvent se faire par inhalation, par ingestion ou par passage percutané.

Les sources d'exposition sont multiples dans l'entreprise : les matières premières utilisées par l'entreprise (plastifiants et/ou monomères dans la plasturgie, solvants dans l'industrie chimique...) ; les substances rentrant dans la composition de produits utilisés aux postes de travail (peintures, colles, vernis, essences, produits d'entretien...) ; ou encore, les déchets ou sous-produits émis par des procédés mise en œuvre dans l'entreprise (polychlorobiphényles (PCB) libérés lors du démantèlement des anciens transformateurs électriques, benzo[a]pyrène émis par les cokeries ou lors de combustions, etc.).

Prévenir le risque lié aux perturbateurs endocriniens

La prévention des risques liés aux perturbateurs endocriniens en milieu professionnel doit être intégrée dans une approche globale d'évaluation et de prévention des risques chimiques. La démarche de prévention recommandée est similaire à celle qui doit être mise en œuvre vis-à-vis des produits chimiques classés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). L'objectif prioritaire est de supprimer le risque notamment en remplaçant les perturbateurs endocriniens identifiés par des produits moins nocifs (principe de substitution). A défaut, il convient de limiter les expositions au niveau le plus bas techniquement possible, en mettant en place prioritairement, des mesures de protection collective, mais aussi individuelle. Dans l'attente des résultats de travaux portant sur ces substances et leurs effets, la précaution s'impose. La mise en place d'un suivi médical spécifique des travailleurs potentiellement exposés aux perturbateurs endocriniens par le médecin du travail est indispensable.

Un enjeu majeur en santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et le Comité Chimie de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) organisent du 1^{er} au 3 juin 2016 à Paris, un colloque sur le thème des « Substances chimiques présentant des dangers spécifiques (perturbateurs endocriniens et agents sensibilisants) : quels risques professionnels ? Quelle prévention ? ». La première partie de ce colloque permettra de faire le point sur les effets de ces substances, les postes de travail concernés, les risques encourus et les solutions de prévention à recommander. En France, l'INRS est fortement engagé depuis sa création en 1947 dans l'évaluation et la prévention des risques chimiques auprès des salariés et des entreprises. Depuis une quinzaine d'années, il est engagé sur les risques professionnels liés aux perturbateurs endocriniens à travers ses missions :

- les études et recherches, à travers des études toxicologiques sur les dangers et les mécanismes d'action (bisphénols, phtalates...), des études épidémiologiques (faibles doses dans la plasturgie...) et le développement de techniques de mesurage (analyses des substances dans l'air, dans les matériaux, biomonitoring...);
- l'assistance médicale et technique aux entreprises, aux services de santé au travail et aux partenaires institutionnels (CnamTS/CARSAT/CRAMIF/CGSS, Direction générale du Travail, Anses...);
- l'information, au travers de la publication de messages et de publications adaptés aux besoins des différents publics concernés (dossier web, fiches toxicologiques et Demeter, documents techniques et scientifiques...);
- la formation des spécialistes en prévention des risques chimiques, en vue de diffuser une culture de prévention et de développer les compétences des acteurs de terrain.

A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 600 collaborateurs répartis sur 2 centres : à Paris (200 personnes) et en Lorraine (400 personnes). De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques. L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. www.inrs.fr

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.twitter.com/INRSFrance

Pour aller plus loin :

Dossier Web INRS « [Les perturbateurs endocriniens](#) »

Contact Presse : Antoine BONDEELLE – 10 40 44 14 40 – antoine.bondeelle@inrs.fr